**Glossaire du rapport d'activités simplifié et harmonisé des services et dispositifs d’accompagnement des violences entre partenaires et violences fondées sur le genre**

1. Identification de l'opérateur

NNE

*Indiquer le numéro national d’entreprise*

Dénomination de l’opérateur

Service/Dispositif – Victimes/Auteurs

*Indiquer le Service ou dispositif visé et le public cible*

Secteur (public ou privé)

*La variable ne renvoie qu'au caractère public (communal, régional ou autre) ou privé (y compris les ASBL) du pouvoir organisateur de la structure.*

Adresse du siège social

Rue/Numéro/Boîte

Code postal Commune

Adresse du siège d'activités

Rue/Numéro/Boîte

Code postal Commune

*Il est possible de rajouter des lignes afin d’indiquer différents sièges d’activités au sein d’une même province.*

Mail

Téléphone

Personne de contact

Fédération

1. Activités réalisées

**2.1 Personnel**

* Nombre d'ETP affectés aux missions liées à l'agrément

*Indiquez le nombre moyen d’équivalent temps plein sur l’année, subventionné ou non*

*Ce personnel doit être lié à l’institution par un contrat de travail, en ce compris les articles 60.*

*Ne sont pas visés les bénévoles et les vacataires.*

* Moyens en personnel : Montant des frais globaux de personnel affecté à l’ensemble des missions liées à l’agrément/secteur concerné, en ce compris le personnel hors cadre

*Indiquez la masse salariale affectée aux missions du Service/Dispositif d’accompagnement des violences entre partenaires et violences fondées sur le genre, subventionnée ou non dans le cadre de l'agrément mais néanmoins affecté aux missions couvertes par l'agrément.*

*Il faut uniquement indiquer le montant de l’ensemble des dépenses de personnel mais pas les recettes.*

*Personnel hors cadre: le personnel autre que le personnel de base visé dans le CWASS.*

**2.2 Ouverture**

Nombre de demi-jours effectifs d’ouverture.

*Par jour d’ouverture, on entend les plages horaires durant lesquelles le service est accessible, quelque soit le lieu d’implantation (cela inclus les consultations sur rendez-vous et les premiers accueils par téléphone).*

**2.3 Missions**

* Nombre de dossiers d’aide et/ou d’accompagnement ouverts

*Un dossier est considéré comme ouvert lorsqu'il nécessite une intervention juridique ou psychosociale directe et/ou indirecte et lorsqu'un suivi de la personne est organisé (fiche de suivi du service/dispositif).*

*Le dossier peut-être ouvert après toute forme de contact (rdv, mail, échange téléphonique ,...).*

*Un seul dossier par titulaire, il peut s’agir d’un dossier pour une personne ou pour une famille. Le même dossier peut contenir plusieurs interventions.*

*NB: ne sont pas prises en considération les demandes d'informations générales (étudiant-e-s, professionnel-le-s).*

* + *Permanence /accueil/information : en ce compris le 1er accueil téléphonique.*
  + *Entretiens psycho-sociaux : Entretiens psychologiques et entretiens sociaux y compris les suivis ( temps de préparation, recherche d’information),* et la mise en lien avec d’autres services en présence de la personne accompagnée.
  + Accompagnement dans les démarches : accompagnement physique ou par téléphone dans des démarches. Le temps de déplacement dans l’accompagnement doit être comptabilisé pour être valorisé.
  + Séances en groupe : groupes de paroles, ateliers collectifs, etc. Ne sont pas reprises ici les séances de sensibilisation qui doivent être mentionnées dans la rubrique suivante.
* Actions de formations/sensibilisations par an

*Le Service ou dispositif est à l'initiative de l'action, le cas échéant, en partenariat avec d'autres partenaires publics ou privés.*

*Nombre d’heures et nombre de formations à destination d’un public d’intervenants professionnels (sans multiplier par le nombre de personnes). Le temps de préparation peut être comptabilisé. Si la formation est donnée par 2 formateurs, le temps de travail de chacun peut être comptabilisé (nombre d’heure).*

*Nombre de séances de sensibilisation et nombre d’heures : par exemple : information sur les outils créés par les Services/dispositifs, conférences, rencontres thématiques,… Public : tout public sauf scolaire. (Sans multiplier par le nombre de personnes). Activités ponctuelles dans des lieux divers : Ex : débat après film, exposition, campagne, stand,… (Sans multiplier par le nombre de personnes).*

* Nombre d’heures par an consacrées au travail en réseau

*Réunions inscrites dans le temps et sur un territoire donné, autour de la thématique des violences entre partenaires et violences fondées sur le genre, rassemblant les différents opérateurs concernés. Comptage en nombre d’heures consacrées aux réunions de plateforme.*

* Formation continue du personnel en violences fondées sur le genre et violences entre partenaires- Nombre d’heures par an

*Indiquer uniquement les heures de formations et les séances d’intervisions, lorsqu’elles impliquent l’intervention d’un tiers, qui concernent les violences fondées sur le genre et violences entre partenaires.*

*Calcul du nombre global = nombre de participants X par le nombre d’heures.*

*Les heures des autres formations suivies par le personnel, qui sont liées aux activités agréées et pouvant être valorisées par les membres du personnel dans le cadre de leurs fonctions, sont à mentionner au point 4.*

* Nombre d’heures par an consacrées à la collecte et à l’encodage des données statistiques.

1. Bénéficiaires
   1. **Public de 1ère ligne**

Répartition des hommes et des femmes, victimes (dont enfants) ou auteurs, et leurs proches, accompagnés selon :

* Le type de violence

Plusieurs réponses possibles

* Conjugale/entre partenaires :

Le 8 février 2006, une définition commune des violences conjugales a été adoptée par les ministres fédéraux, communautaires et régionaux de Belgique :

*« Les violences dans les relations intimes sont un ensemble de comportements, d’actes, d’attitudes de l’un des partenaires ou ex-partenaires qui visent à contrôler et dominer l’autre. Elles comprennent les agressions, les menaces ou les contraintes verbales, physiques, sexuelles, économiques répétées ou amenées à se répéter portant atteinte à l’intégrité de l’autre et même à son intégration socioprofessionnelle. Il apparait que dans la grande majorité, les auteurs de ces violences sont des hommes et les victimes, des femmes. Les violences dans les relations intimes sont la manifestation, dans la sphère privée, des relations de pouvoir inégal entre les femmes et les hommes encore à l’œuvre dans notre société. »*

* MGF :

Mutilation génitale féminine

* La nationalité
* Belge :

*Nombre d'utilisateurs de nationalité belge.*

* UE :

*Nombre d'utilisateurs non belges ressortissants légaux d'un pays de l'UE : Allemagne– Autriche – Bulgarie – Danemark– Chypre – Espagne– Estonie – Finlande– France - Grèce – Hongrie– Irlande– Italie – Lettonie – Lituanie - Luxembourg – Malte - Pays-Bas– Pologne – Portugal - Roumanie ––Slovaquie– Slovénie– Suède – République tchèque*

* Hors UE*:*

*Nombre d'utilisateurs ressortissants d'un pays n'appartenant pas à l'Union européenne*

* Inconnue - Apatride :

*Nombre d'utilisateurs dont on n'est pas parvenu à établir la nationalité ou dont aucune nationalité légale n'est reconnue ("apatride" selon la Convention de New York de 1954) quelle qu'en soit la raison y compris pour défaillance administrative*

* Personnes porteuses d’un handicap

*Toute personne qui nécessite un accompagnement adapté à ses besoins spécifiques ( moteur, sensoriel, mental) énoncés par elle-même ou identifiés par l’accompagnant-e.*

* 1. **Public de 2ème ligne**

Personnes extérieures aux Services/dispositifs.

*Mentionner la thématique principale de la formation même si elle regroupe plusieurs items.*

1. Données particulières

* Liste des partenaires ayant signé des conventions de partenariat :

*Indiquer les opérateurs fournissant ou recevant un apport méthodologique, logistique, un encadrement ou un apport en public pour les activités agréées. Le partenariat doit être formalisé dans une convention écrite et signée.*

* Nombre global d'heures de formation du personnel :

*Indiquer les formations liées aux activités agréées et pouvant être valorisées par les membres du personnel dans le cadre de leurs fonctions.*

*Calcul du nombre global = nombre de participants X par le nombre d’heures.*

*Les heures de formations continues du personnel en violences fondées sur le genre et violences entre partenaires doivent être mentionnées au point 2.*

* Intitulé des formations suivies par le personnel :

*Indiquer les formations du personnel dont les heures son reprises dans cette section et au point 2.*

* Liste des formations organisées pour l’année de référence :

*Indiquer les formations organisées par l’institution à destination des professionnels dont le nombre de formations et les heures sont mentionnées au point 2 (et dont le nombre de participants est mentionné au point 3).*

* Liste des séances/actions de sensibilisation :

*Indiquer les séances/actions de sensibilisation organisées par l’institution à destination du grand public (sauf scolaire) dont le nombre de séances/actions et les heures sont mentionnées au point 2 (et dont le nombre de participants est mentionné au point 3).*

* Supervisions : nombre ou fréquence
* Réunions d’équipe : nombre ou fréquence

1. Auto-évaluation

*Le bloc 5 reprend les caractéristiques actuelles de l’institution, vues comme des forces ou des faiblesses selon les activités. Elles concernent généralement les ressources humaines, les capacités financières, les savoir-faire, etc.*

* Points forts

Ce point permet à l’institution d’exprimer les ressources ou compétences qui lui confèrent un avantage, mais aussi de faire part de bonnes pratiques développées en son sein.

* Difficultés

Ce point permet à l’institution d’exprimer les freins à son action, que ceux-ci soient internes (manque de personnel, de moyens, problèmes de communication, etc.) ou externes.

* Opportunités et perspectives

Ce point permet à l’institution de faire part de ses projets de développement à court et moyens termes.